



Harcèlement et dépression

Par **Cattin elodie**, le **11/05/2017** à **14:40**

Bonjour

Je suis actuellement en poste depuis plus de trois ans et demi dans une petite pme. [smile17]

Suite à un harcèlement moral de mon patron, qui depuis quelques mois s'intensifie je suis en arrêt travail pour dépression (pour la seconde fois) et sous traitement depuis presque deux ans. A 25 ans !!! mais aujourd'hui je ne vois plus le bout, je veux partir pour ma santé qui ne s'arrange pas. Les remarques déplacées concernant mon physique (prise de poids et tatouages invisible et présents avant mon embauche) celles à caractère sexuelles qui n'ont pas leur place au travail et un acharnement de méchanceté gratuite... Non merci.

Je veux trouver un autre poste. Or mon Domaine d'activité n'étant pas très répandue en attendant de trouver autre chose je voudrais savoir ce que je devrais faire... Dois je demander une rupture conventionnelle ? Que faire s'il la refuse ? Dois je parler à la médecine du travail ? S'il me déclare inapte que ce passera t il ? Qu'est ce qui serait le plus avantageux et le plus rapide pour moi ? Je me détruit et ne peux pas rester ainsi...

Ce cher patron à également un dossier à l'inspection du travail. Beaucoup de choses non aux normes sanitaires et administratives.... Un personnage ! A mon embauche nous étions 6 aujourd'hui plus que 3 salariés et mes collègues cherchent également du travail ailleurs. Je le vis juste différemment.

Merci pour vos réponses et votre aide !